



## REGLEMENT INTERIEUR

### 1 / FONCTIONNEMENT

Chaque élève inscrit pourra suivre des cours :

- D'éveil musical à partir de 4 ans (durée 45 minutes)
- De formation musicale à partir de 7 ans :
  - Solfège (durée 30 minutes)
  - Apprentissage d'un 1<sup>er</sup> instrument (voire d'un 2eme instrument ) (durée 30 minutes)
- Une évaluation des connaissances sera faite en fin d'année

### 2 / FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription (annuelle) seront à régler lors de la confirmation d'inscription :

- Pour les résidents de Brinon : 20 €
- Hors commune : 28 €

La tarification enfant s'applique de l'âge de 4 ans à 17 ans ;

La tarification adulte s'applique au-delà de la date anniversaire des 18 ans ;

### 3/ MODALITES DE PAIEMENT

Les frais de chaque cours sont à régler au mois (avant le 10 du mois).

Il est également possible d'effectuer le règlement au trimestre. Une remise de 10 % est alors accordée ;

En cas de retard de paiement, et après 2 rappels, l'Ecole de Musique se réserve le droit de suspendre les cours de l'élève ;

En cas d'arrêt des cours, à la demande de l'élève, le mois en cours ne sera pas remboursé ;

Lorsque l'élève est absent dans un cours de groupe, l'Ecole de Musique n'est pas tenue de repositionner ce cours ;